

Cadre de référence de l'AAPC et des associations constituantes

Cadre de référence entre l'Association des architectes paysagistes du Canada et les associations provinciales d'architecture de paysage suivantes :

- Atlantic Provinces Association of Landscape Architects
- Association des architectes paysagistes du Québec
- Ontario Association of Landscape Architects
- Manitoba Association of Landscape Architects
- Saskatchewan Association of Landscape Architects
- Alberta Association of Landscape Architects
- British Columbia Society of Landscape Architects
- Nunavut Association of Landscape Architects
- Northwest Territories Association of Landscape Architects

Objectif

L'objectif du cadre de référence est de définir la relation entre l'Association des architectes paysagistes du Canada et ses neuf constituantes en déterminant les attributions, les domaines d'activité et les responsabilités de chacun, ainsi qu'en favorisant la poursuite de projets communs et l'adoption de valeurs communes à l'échelle nationale.

En soi, le présent document se veut un cadre global régissant les engagements et responsabilités de chaque organisation dans la réalisation d'objectifs communs.

Principes fondateurs

L'AAPC et les associations constituantes existent à des fins de développement, d'éducation, de sensibilisation et de promotion des intérêts de la profession d'architecte paysagiste. Les principes fondateurs du Cadre de référence sont :

1. Les associations ont un objectif commun. Elles coopèrent afin de promouvoir la profession d'architecte paysagiste et de protéger l'intérêt public.
2. Collaborer dans la mesure du possible à leurs initiatives respectives afin de tirer parti des occasions de réaliser les objectifs individuels des organisations.
3. Éviter le chevauchement de leurs efforts, si cela n'a aucune incidence positive.
4. Encourager activement la synergie des ressources et des idées afin de rationaliser la prestation des services aux membres.
5. Fournir un forum aux constituantes pour échanger leurs différents points de vue, renforçant ainsi la compréhension et la collaboration à l'échelle nationale grâce au travail du conseil d'administration (CA) de l'AAPC.

Membre

Tous les membres « réguliers », de plein droit ou à vie des associations constituantes sont membres de l'AAPC, conformément aux dispositions, aux procédures et au calendrier des cotisations, selon les règlements de chaque association constituante.

| Point | Principaux secteurs d'activités et de responsabilités de l'AAPC | Principaux secteurs d'activités et de responsabilités des constituantes |
|--------------------------------------|--|---|
| Cotisation | Fixer la cotisation des membres lors de l'Assemblée générale annuelle. | Percevoir et verser les cotisations annuelles à l'AAPC, conformément aux Règlements et aux politiques de l'AAPC et des constituantes. |
| Conseil d'administration | Poursuivre les activités du CA conformément aux Règlements. Il incombe aux membres du CA d'assurer les échanges réciproques et la communication entre l'AAPC et ses constituantes. | Élire ou nommer un membre délégué au CA de l'AAPC conformément aux Règlements et à la procédure de la constituante. |
| Personnel | Organiser des réunions trimestrielles des administrateurs/directeurs généraux/représentants administratifs pour échanger des pratiques exemplaires. | Participer aux réunions trimestrielles et échanger des pratiques exemplaires. |
| Répertoire des membres | Éditer un répertoire national et aider les constituantes, si nécessaire, à conserver leurs données. | Fournir des données pour tenir à jour le répertoire, au besoin. |
| Congrès | Organiser un congrès national en collaboration avec les constituantes. La collaboration entre l'AAPC et les constituantes pour l'organisation du Congrès annuel sera négociée au cas par cas. | Collaborer avec l'AAPC dans l'organisation du Congrès national au cas par cas. Faire la promotion du Congrès national auprès des membres, notamment pour les crédits de formation continue. |
| Communications pancanadiennes | Assurer les communications avec les membres et le grand public : publicourriels, site Web, présence dans les médias sociaux, communiqués de presse, etc. Appuyer les constituantes sur les questions d'intérêt régional. Explorer les questions d'intérêt commun, p. ex. la possibilité d'élaborer des formations continues coordonnées et administrées par l'AAPC. | Coordonner les questions d'intérêt national avec l'AAPC par le biais du représentant au CA. |
| Promotion nationale | Élaborer et mettre en œuvre une politique nationale de promotion. Promouvoir le Mois mondial de l'architecture de paysage. Assurer la liaison avec les professions connexes. Collaborer avec la FAPC et les organisations affiliées pour l'avancement de l'architecture de paysage. Préparer et diffuser des communiqués et des énoncés de position. Soutenir, au besoin, les constituantes pour la promotion de la profession. | Participer à des initiatives de promotion de l'AAPC, comme WLAM. Adapter le programme promotionnel selon les réalités et les besoins de la région. |
| Magazine national | Publication d'un magazine national (Landscapes /Paysages) que l'AAPC fera parvenir à chaque membre. | Faire la promotion du magazine national. |
| Programme de prix | Administrer le programme des prix d'excellence. Administrer les Prix nationaux de design urbain | Promouvoir les programmes de prix nationaux et proposer des noms de juré selon l'entente |

| Point | Principaux secteurs d'activités et de responsabilités de l'AAPC | Principaux secteurs d'activités et de responsabilités des constituantes |
|---|---|--|
| | <p>conjointement avec l'IRAC et l'ICU. Administrer les Prix nationaux de reconnaissance Administrer la Médaille du Gouverneur général en architecture de paysage.</p> | <p>relative au programme de prix de l'AAPC. Proposer des noms et des projets à mettre en nomination, le cas échéant, pour les Prix de reconnaissance. Promouvoir les PNDU ET la MGGAP.</p> |
| Collaboration internationale | <p>Désigner un délégué national à la Fédération internationale des architectes paysagistes. Participer activement au Conseil régional des Amériques. Participer au Conseil des présidents qui comprend l'ASLA, le CLARB, la LAF et la CELA.</p> | <p>Participer à des initiatives de la FIAP, lorsque c'est pertinent.</p> |
| Table ronde des présidents des constituantes | <p>Coordonner les réunions régulières des présidents des constituantes et du CA de l'AAPC.</p> | <p>Participer activement à la Table ronde des présidents des constituantes.</p> |
| Ordre des associés | <p>Administrer et financer le Programme des associés.</p> | <p>Proposer des nominations au titre d'Associé, le cas échéant.</p> |
| Conseil d'agrément | <p>Gérer le CAAP. Promouvoir la conception de nouveaux programmes d'enseignement.</p> | <p>Encourager les membres à participer au CAAP.</p> |
| Site Web | <p>À titre de premier outil de communication avec les membres et pour la promotion de la profession, tenir à jour un site intéressant et informatif reflétant les objectifs et la mission de l'AAPC. Accorder aux constituantes qui en font la demande une présence en ligne sur le site de l'AAPC. Faire office de référentiel d'informations élaborées par chaque constituante et susceptibles d'avoir un intérêt à l'échelle nationale, p. ex. sur l'octroi de permis, la conception et la maintenance de sites Web, le perfectionnement professionnel continu, la promotion, etc.</p> | <p>Échanger des documents à présenter sur le site Web de l'AAPC, notamment sur des projets tels que WLAM, des annonces, etc.</p> |
| Normes | <p>Proposer des normes pancanadiennes au sein de profession.</p> | <p>Participer à des groupes de travail, des débats, etc., lorsque c'est pertinent.</p> |

Modifications

Le présent Cadre de référence se veut avant tout un cadre de travail, et il est entendu que les parties pourront l'étoffer et le modifier. Tout changement, convenu par écrit, devra être entériné par les deux parties.

Durée

Le présent Cadre de référence entre en vigueur à la date de sa signature par les représentants dûment autorisés de toutes les parties; il reste en vigueur jusqu'à ce que les parties intéressées le modifient.

Avis

Coordonnées des personnes-ressources pour toute question sur la présente entente :

AAPC

12, rue Forillon, Ottawa (Ontario) K2M 2W5

Michelle Legault, directrice générale

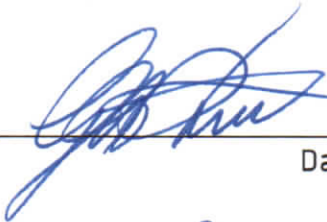
Carol Craig, présidente

Signatures

Carol Craig

Carol Craig, AALA, FCSLA
President, Canadian Society of Landscape Architects

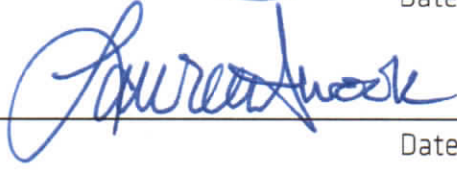
Date: 17 February 2015


GORDON KRAUSKAR  2015 05 23
APALA Date:

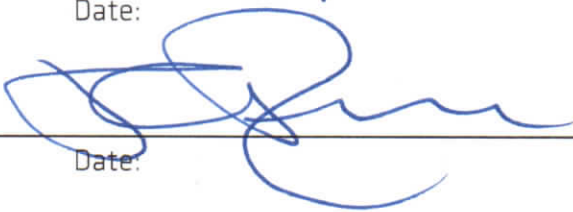
ISABELLE GIASSON  2015-05-23
AAPQ Date:

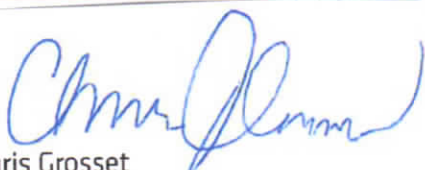
Sarah Gulp  Sarah Gulp. May 23, 2015
OALA Date:

BOB SOMERS  MAY 23, 2015
MALA Date:

Laureen Smock  2015/05/23
SALA Date:

Jennifer Jones  MAY 23, 2015.
AALA Date:

JUDITH BLAKE REEVES 
Date:


Chris Grosset
President, NuALA
Date: May 7, 2015

MARGARET FERGUSON  2015/05/23
NWTALA Date: